

# LEDEVOIR



## ACTUALITÉS

La bactérie mangeuse de pétrole : le Saint-Laurent pourrait-il composer naturellement avec un déversement? | **A 8**

## 2

## MONDE

Facebook, un « gangster numérique » à contrôler, écrit une commission d'élus britanniques | **B 7**

### III RÉFORME MCCANN

## Un bras de fer se dessine avec les médecins

ISABELLE PORTER  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

Les deux principales institutions représentant les médecins omnipraticiens du Québec ne sont pas d'accord sur la place à donner aux infirmières praticiennes spécialisées (IPS). Alors que le Collège des médecins du Québec (CMQ) envisage des changements majeurs, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) reste sur ses gardes.

Lundi, le CMQ a confirmé ce qu'avait dit la ministre Danielle McCann en entrevue : l'organisme étudie une proposition visant à permettre aux IPS de poser des diagnostics. Il se dit aussi ouvert à revoir certaines règles pour faire en sorte que les patients qui sont vus actuellement par une IPS pour un suivi de maladie chronique n'aient plus l'obligation de voir aussi un médecin dans les trente jours suivants.

En entrevue, le président du CMQ, Mauril Gaudreault, a expliqué qu'il comptait soumettre une proposition pour « alléger tout cela ».

M. Gaudreault ne veut pas dire exactement ce qu'il compte proposer comme changement, puisque cela doit d'abord être entériné par son conseil d'administration. Il ne préconise pas qu'on donne aux IPS une « autonomie complète » pour poser des diagnostics, mais parle d'une ouverture sur la règle des 30 jours.

Pour en arriver là, le CMQ a notamment consulté des médecins qui ont travaillé avec des IPS ces dernières années. « Il y a une ouverture plus grande [au sein du conseil d'administration] à intensifier la collaboration interprofessionnelle pour le mieux-être de la population », dit-il. « On sait bien que le système doit s'améliorer, donc on veut y participer de façon pleine et entière. [...] Le jour où les partenariats entre médecins et IPS vont fonctionner comme il faut, à mon avis ça va être extraordinaire. »

VOIR PAGE A 4 : RÉFORME

UNE RÉFORME ESSENTIELLE.  
L'ÉDITORIAL DE ROBERT DUTRISAC. PAGE A 6

### III AFFAIRE SNC-LAVALIN

## Le principal conseiller de Trudeau démissionne



Gerald Butts, principal conseiller et ami personnel de Justin Trudeau, a démissionné dans la foulée de l'affaire SNC-Lavalin. Sur cette photo prise en avril 2018, on voit les deux hommes qui sortent d'une séance de travail au bureau du premier ministre.

JUSTIN TANG LA PRESSE CANADIENNE

HÉLÈNE BUZZETTI  
MARIE VASTEL  
CORRESPONDANTES PARLEMENTAIRES  
À OTTAWA  
LE DEVOIR

Le scandale SNC-Lavalin dans lequel s'engouffre le gouvernement de Justin Trudeau a fait une deuxième victime : Gerald Butts, le secrétaire principal du premier ministre, a démissionné de son poste afin, dit-il, de ne pas devenir un boulet pour son chef. À moins de huit mois de l'élection, c'est une pièce maîtresse que perd l'équipe libérale, soit celui qui était considéré comme le cerveau politique du gouvernement et

qui était devenu le paratonnerre de la hargne de l'opposition.

« Récemment, des sources anonymes m'ont accusé d'avoir fait pression sur l'ancienne procureure générale, l'honorable Jody Wilson-Raybould, afin d'offrir à SNC-Lavalin la possibilité de négocier un accord de réparation, écrit M. Butts. Je nie catégoriquement les allégations selon lesquelles moi ou un membre de ce cabinet [aurions] tenté d'influencer M<sup>me</sup> Wilson-Raybould. Nous respectons le rôle unique qu'est celui de procureure générale. »

Selon nos informations, M. Trudeau n'a pas demandé la démission de son conseiller. C'est lui qui la lui a offerte

après mûre réflexion. Sa démission s'ajoute à celle de M<sup>me</sup> Wilson-Raybould, qui a quitté le cabinet la semaine dernière après que Justin Trudeau eut déclaré que sa présence au Conseil des ministres était la preuve qu'elle n'avait rien à reprocher au gouvernement.

Depuis que le *Globe and Mail* a allégué que l'entourage de M. Trudeau avait fait pression sur M<sup>me</sup> Wilson-Raybould pour qu'elle ne dépose pas d'accusations criminelles contre le géant SNC-Lavalin et négocie plutôt un accord, M. Butts était dans la mire publique. Selon la version du bureau du

VOIR PAGE A 2 : DÉMISSION

## INDEX

Éditorial .....A6  
Idées .....A7  
Culture .....B1  
Grille TV .....B2  
Économie .....B4  
Météo .....B6  
Mots croisés .....B6  
Sports .....B6  
Sudoku .....B6  
Monde .....B7  
Avis légaux .....B7

## Littérature, cryptomonnaie et chaîne de blocs

Une nouvelle revue dématérialisée pourrait voir le jour

KARL RETTINO-PARAZELLI  
LE DEVOIR

**E**

xaspéré par la précarité des emplois dans le monde littéraire québécois et la fragilité des modèles d'affaires traditionnels, un Montréalais mise sur une nouvelle cryptomonnaie et la technologie de la chaîne de blocs pour lancer *H*, qui pourrait devenir la « première revue francophone de cryptolittérature au monde ».

Walid Romani se rappelle les nombreuses discussions qu'il a eues au fil des ans avec ses collègues qui œuvrent

dans l'univers de la littérature. Combien de fois a-t-il entendu parler d'auteurs qui ont passé des années à travailler bénévolement pour mettre sur pied leur propre maison d'édition, ou de ceux qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts, même s'ils parviennent à vendre leurs écrits ?

« Le modèle actuel [des revues littéraires] est basé sur l'abonnement et les subventions provenant du gouvernement, mais ça laisse toujours un petit

VOIR PAGE A 4 : LITTÉRATURE



Walid Romani a posé les premiers jalons d'une revue francophone de « cryptolittérature ».

MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR



7 178313 05003 1

## Gérald Butts dit n'avoir rien à se reprocher

### DÉMISSION

SUITE DE LA PAGE A 1

premier ministre, M<sup>me</sup> Wilson-Raybould a pris l'initiative de soulever la question avec M. Butts en décembre, et ce dernier lui aurait dit de s'adresser au greffier du Conseil privé. Ce serait la seule fois que M. Butts aurait discuté de cette affaire avec l'ancienne ministre de la Justice.

Les partis d'opposition à la Chambre des communes veulent entendre la version des faits de Gerald Butts en comité parlementaire. Jusqu'à présent, la majorité libérale sur le comité s'y est opposée. Le comité doit se rencontrer à huis clos mardi pour reconsidérer la question. M. Butts réitère qu'il n'a rien à se reprocher, mais que les apparences ont aussi leur importance.

« La réalité, c'est que ces allégations existent. Elles ne peuvent pas et elles ne doivent en aucun cas faire obstacle au travail essentiel qu'effectuent le premier ministre et son bureau au nom de tous les Canadiens. Ma réputation est ma responsabilité. C'est à moi de la défendre. C'est dans les meilleurs intérêts [sic] du cabinet et de son important travail que je démissionne. »

En coulisses, on reconnaît que M. Butts était depuis le premier jour du gouvernement Trudeau le paratonnerre des critiques. Les sites Web conservateurs aimaient le détester. « Il n'est pas aveugle. Il sait qu'il y a beaucoup de gens qui n'arrêteront pas [de l'attaquer et d'attaquer par extension les libéraux] tant qu'il sera dans l'arène politique. »

Or, si les libéraux espéraient que le départ de M. Butts retirerait de l'équation ce personnage controversé, sa démission surprise a au contraire ravivé leurs critiques. Conservateurs, néodémocrates et bloquistes ont sommé Justin Trudeau de relever une fois pour toutes M<sup>me</sup> Wilson-Raybould de son secret professionnel afin qu'elle puisse livrer sa version des faits.

Car la lettre de démission de Gerald Butts pose plus de questions qu'elle n'en résout, selon le conservateur Pierre Paul-Hus, puisque le stratège politique martèle n'avoir rien fait de mal. « S'il y a eu ingérence, qui l'a faite », demande le député. Tant et aussi longtemps que M<sup>me</sup> Wilson-Raybould n'aura pas le droit de parler, on sera en droit de se demander qui d'autre alors a fait pression, si ce n'est pas lui. »

Le néodémocrate Alexandre Boulerice est d'avis que M. Butts « mange le coup pour éviter que ce soit Justin Trudeau qui subisse le choc politique ». Mais son départ laisse penser, selon lui, que Gerald Butts part sur-

tout parce qu'il a bel et bien quelque chose à se reprocher, ou parce que le bureau du premier ministre prévoit que Jody Wilson-Raybould « a encore des choses fracassantes à dire ». Le chef du NPD, Jagmeet Singh, a réclamé lundi, comme le chef du Parti vert, Elizabeth May, une enquête publique sur toute cette affaire.

« Il y a quelque chose de grave, c'est manifeste, a quant à lui dénoncé le bloquiste Rhéal Fortin. Et quand M. Butts nous dit qu'il démissionne pour ne pas être une distraction, il a raté son coup parce qu'il confirme qu'il y a effectivement un gros, gros problème au bureau du premier ministre. »

#### De grands amis

Dans un bref commentaire diffusé sur Twitter, M. Trudeau a déclaré que « Gerald Butts a servi notre gouvernement — et notre pays — avec intégrité, sagesse et dévouement. Je tiens à le remercier pour son service et son amitié indéfectible ».

Dans son autobiographie de 2014, Justin Trudeau décrit Gerald Butts comme son « meilleur ami » et son « plus proche conseiller ». Les deux hommes ont étudié ensemble la littérature anglaise à l'Université McGill. Gerald Butts a même aidé Justin Trudeau à rédiger le fameux éloge funèbre qu'il a prononcé aux funérailles d'État de son père en 2000, oraison touchante qui avait grandement contribué à susciter l'intérêt du public pour le jeune homme et à engendrer des conjectures sur ses ambitions politiques.

Immanquablement, M. Butts se trouvait aux côtés de M. Trudeau depuis sa campagne au leadership de 2012. Aucune décision importante n'était prise sans que les deux hommes en discutent. Il était plus que son bras droit : il était aussi les yeux et les oreilles du premier ministre, accompagnant même la ministre Chrystia Freeland aux États-Unis pour négocier l'accord de libre-échange.

Gerald Butts, 47 ans, est un opérateur politique de l'ombre depuis toujours. Dans sa jeunesse, sur recommandation de sa tante sénatrice, il travaille pour le sénateur Allan MacEachen à la préparation de mémoires qui ne seront jamais publiés. Il passe ensuite à la scène politique provinciale, devenant en 1999 le conseiller principal du libéral Dalton McGuinty. Gerald Butts accompagne ce dernier pendant ses deux mandats de premier ministre de l'Ontario. Déjà à cette époque, on le considérait comme le cerveau politique de l'administration McGuinty et il avait conservé ce rôle auprès de Justin Trudeau. Il fait une pause de la politique de 2008 à 2012, devenant le président du groupe environnemental World Wildlife Fund.



Des groupes qui défilent devant la commission parlementaire étudiant le projet de loi sur le cannabis plaideront pour le maintien à 18 ans de l'âge légal pour posséder ou consommer de la marijuana. Les municipalités tenteront pour leur part de défendre leurs pouvoirs en réclamant le retrait de l'article interdisant à quiconque de fumer du cannabis dans l'espace public.

GETTY IMAGES

### III CANNABIS

## Des experts en santé publique contredisent le ministre Carmant

MARCO BÉLAIR-CIRINO  
CORRESPONDANT PARLEMENTAIRE  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

Les recherches sur les dommages au cerveau des jeunes ne seraient pas probantes

Une coalition dirigée par l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) réfute l'argument principal avancé par le ministre Lionel Carmant pour justifier la hausse de l'âge minimal requis pour acheter et posséder des produits du cannabis de 18 à 21 ans : l'apparition de dommages au cerveau de consommateurs âgés jusqu'à 25 ans.

Il est « impossible pour l'instant de tirer des conclusions probantes » à partir d'imageries du cerveau de jeunes consommateurs occasionnels de cannabis dans lesquelles certains changements ont été observés, soutiendront l'ASPQ et l'Association des spécialistes en médecine préventive du Québec (ASMPQ) en commission parlementaire mardi. « La nature et la taille des échantillons ne permettent pas d'établir que ces changements sont associés à des effets négatifs », sont-ils d'avis.

La coalition, à laquelle s'est également joint le professeur de criminologie de l'Université d'Ottawa Bastien Quirion, exhortera mardi l'auteur du projet de loi 2, Lionel Carmant, à maintenir l'âge minimal d'accès légal au cannabis à 18 ans « par souci de cohérence législative, de rigueur scientifique, de lutte contre la stigmatisation et de prévention ».

Les municipalités québécoises, dont la Ville de Montréal, feront de même. Elles redoutent pour leur part des « désagréments » et des « coûts » advenant l'adoption du projet de loi resserrant l'encadrement du cannabis.

La mairesse de Montréal, Valérie Plante, incitera le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Lionel Carmant, à renoncer à son projet d'interdire toute consommation de cannabis dans les lieux publics, lors de son passage à l'Assemblée nationale mardi soir. « La consultation qui a eu lieu [sous le gouvernement Couillard] et le cadre qui prévaut répondent aux réalités montréalaises », a fait valoir l'un de ses proches collaborateurs dans un échange avec *Le Devoir*, lundi. « Effectuer des changements en cours de route impliquerait beaucoup de désagréments, sans parler des coûts », a-t-il ajouté.

Le président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), Alexandre Cusson, tentera aussi de dissuader les élus caquistes d'« empiéter sur les compétences des municipalités en matière d'aménagement du territoire et

de paix et bon ordre dans l'espace public » en décrétant une interdiction de fumer un joint de marijuana sur leur territoire. D'ailleurs, « les municipalités n'ont pas encore constaté [près de cinq mois après la légalisation du cannabis au Canada] de situations vraiment problématiques devant exiger des changements législatifs », souligne l'UMQ dans son mémoire adressé à l'Assemblée nationale. *Le Devoir* en a obtenu copie.

M. Cusson tentera de convaincre la Commission de la santé et des services sociaux de maintenir le pouvoir des municipalités d'adopter, si elles le souhaitent, un règlement déterminant les « lieux publics extérieurs (rues, trottoirs, parcs, etc.) où il sera permis ou interdit de fumer du cannabis ».

#### Sensibiliser plutôt qu'interdire

Par ailleurs, l'UMQ doute fortement que la consommation de cannabis fléchisse chez les jeunes après l'entrée en vigueur du projet de loi 2, qui prévoit faire passer l'âge légal d'achat et de consommation de 18 à 21 ans. « [Cette mesure] encourage plutôt une consommation d'un produit non encadré », souligne le regroupement de « gouvernements locaux » représentant plus de 85 % de la population. « Il importe d'abord et avant tout de continuer à faire des campagnes de sensibilisation et de prévention auprès de ces personnes plutôt que de simplement leur en interdire l'accès », ajoute-t-il.

D'ailleurs, la légalisation du cannabis au Canada, le 1<sup>er</sup> octobre dernier, n'a pas suscité l'engouement de jeunes pour le cannabis, qui était tant redouté. Selon Statistique Canada, 27,4 % des 15-24 ans ont consommé du cannabis entre octobre et décembre 2018, comparativement à 27,6 % entre janvier et septembre 2018.

Le président de l'UMQ, Alexandre Cusson, profitera de son passage devant la commission parlementaire afin de réclamer le versement des 20 millions de dollars mis de côté par l'ex-ministre des Finances, Carlos Leitão, pour faciliter la transition des municipalités vers la légalisation du cannabis.

Le monde municipal pourra compter mardi sur l'appui de l'ASPQ et ses partenaires. Les adultes de 18, 19 et 20 ans consommant du cannabis risquent d'acheter, si le gouvernement caquiste ne révisé pas le projet de loi 2, une « substance non contrôlée et de moindre qualité » vendue sur le marché illégal, craignent l'ASPQ, l'ASMPQ, ainsi que le professeur Bastien Quirion.



Déjeuner-causerie de

la Série Affaires présentée par :



**Jacques Aubé**  
Vice-président exécutif et  
chef de l'exploitation, **evenko**

**Événements et spectacles  
dans le monde : une approche  
créative montréalaise**

27 février 2019 • de 11 h 45 à 13 h 45

Avec l'appui de :



BOMBARDIER



LE DEVOIR

INSCRIPTION • CORIM.QC.CA • 514 340-9622

## Le renchaussage

MICHEL DAVID



**L**e Bloc québécois entend défendre à Ottawa « le mandat que les Québécois viennent de confier à la CAQ », a déclaré vendredi son nouveau chef, Yves-François Blanchet. À l'approche des élections fédérales, il fallait s'attendre à ce que le Bloc tente d'entrer dans les bonnes grâces du gouvernement Legault, que le Parti conservateur courtise déjà assidûment.

Alors que Martine Ouellet voyait une incompatibilité entre la défense des intérêts du Québec et la promotion de l'indépendance, M. Blanchet estime que « c'est ultimement une seule et même chose ».

Cela dépend du point de vue. Pour un fédéraliste, les intérêts du Québec seront mieux servis en demeurant au sein du Canada, ce que ne croit évidemment pas le chef du Bloc. Sa posture relève plutôt du « beau risque ».

Si un gouvernement autre que celui de Justin Trudeau décidait à terme d'accéder aux demandes de la CAQ, en acceptant de céder la perception de l'impôt fédéral sur le revenu au Québec et en lui accordant les pouvoirs en matière d'immigration que réclame M. Legault, il est clair que l'indépendance perdrait de son attrait plutôt que l'inverse.

À l'époque où il était commentateur aux *Ex*, M. Blanchet ne croyait pas que le Québec puisse avoir gain de cause et il ne le croit sûrement pas davantage aujourd'hui. Il calcule plutôt que plus les demandes de M. Legault auront d'écho, plus le refus d'Ottawa sera retentissant.

Presque devenues la règle, les querelles fédérales-provinciales n'ont sans doute plus l'effet mobilisateur qu'elles ont eu dans le passé, mais toute nouvelle démonstration du manque d'ouverture du Canada anglais peut rendre les Québécois plus réceptifs au discours souverainiste. De tout manière, dans l'état actuel des choses, semer pour l'avenir est tout ce que peut faire le Bloc.

• • • • •

C'est aussi ce que doit faire le PQ. Il n'est pas nécessaire d'approuver la nouvelle approche de l'immigration préconisée par la CAQ, ni la brutale élimination des 18 000 demandes que les libéraux avaient laissées s'accumuler, pour exiger que le Québec ait le droit de choisir seul la façon dont il entend faire les choses.

Le PQ devrait non seulement appuyer les revendications de M. Legault, mais également veiller à ce qu'il ne les mette pas en veilleuse de peur qu'Ottawa les rejette, comme les gouvernements libéraux l'ont fait de façon systématique depuis l'échec de l'entente de Charlottetown.

M. Legault est encore en début de mandat, et les demandes qu'il a présentées jusqu'à présent ne constituent qu'une petite partie de la liste qu'on trouve dans le « Nouveau projet pour les nationalistes du Québec », qui tient lieu de politique constitutionnelle à la CAQ.

Il est sans doute préférable d'y aller progressivement. Il serait impossible de faire avaler le « Nouveau projet » d'un coup au reste du pays. Il semble déjà s'étouffer à la première bouchée...

• • • • •

Certains objecteront que le PQ n'a pas à appuyer un parti dont le chef a trahi la cause et qui trompe la population en lui laissant croire que le fédéralisme peut encore être réformé.

Il faut cependant regarder les choses en face. Il y a très peu de chances qu'un gouvernement souverainiste soit élu à Québec dans un avenir prévisible. Le PQ pourra toujours promettre un référendum dans le mandat qu'il voudra, mais ce n'est pas demain la veille.

Jacques Parizeau avait également pris la décision d'appuyer l'accord du lac Meech, même si les modifications prévues à la Constitution auraient sans doute ruiné ses chances de devenir premier ministre et de tenir un référendum.

Lors de sa conclusion en 1987, le PQ avait pourtant décrié l'accord. Son chef de l'époque, Pierre Marc Johnson, parlait du « monstre du lac Meech ». À l'entendre, Robert Bourassa avait vendu l'avenir du Québec pour un plat de lentilles.

Dans un premier temps, M. Parizeau avait parlé d'un « hochet donné aux Québécois ». Quand il en est arrivé à la conclusion que l'accord échouerait, il a décidé de l'appuyer et de « renchasser » M. Bourassa pour l'empêcher de faire des concessions, tout en prenant soin de multiplier les déclarations qui attisaient l'opposition du Canada anglais.

L'alerte a été chaude au début de juin 1990, quand l'accord a semblé pouvoir être sauvé *in extremis*. Quand l'échec a été consommé, M. Parizeau a « tendu la main » au premier ministre libéral, participé à la création de la commission Bélanger-Campeau... On connaît la suite.

Bien entendu, on est très loin de cette période dramatique de l'histoire récente du Québec, mais qui peut savoir de quoi l'avenir sera fait ? Le premier réflexe des souverainistes est de dénoncer l'insignifiance des demandes de la CAQ, comme celle de l'accord du lac Meech. Pour le moment, le PQ a pourtant tout intérêt à « renchasser », M. Legault.

**Certains objecteront que le PQ n'a pas à appuyer un parti dont le chef a trahi la cause et qui trompe la population en lui laissant croire que le fédéralisme peut encore être réformé**



Le gaz naturel liquéfié est transporté par des méthaniers de quelque 300 mètres de longueur.

KEVIN CLANCY NEWS/AP

### III ENVIRONNEMENT

## Seul le gazoduc sera évalué

L'exportation maritime du gaz naturel sera exclue de la définition du projet Énergie Saguenay dans l'évaluation fédérale

ALEXANDRE SHIELDS  
LE DEVOIR

Même si le transport maritime du gaz naturel qui sera exporté à partir du terminal d'Énergie Saguenay est indissociable du projet, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale a statué que cet aspect n'en fait pas partie. Une situation qui pourrait ouvrir la porte à des recours devant les tribunaux lorsque le gouvernement autorisera la construction du complexe industriel.

À l'instar du projet portuaire qui avait été envisagé à Cacouna, celui de GNL Québec entraînera une augmentation du trafic maritime dans l'habitat essentiel du béluga du Saint-Laurent, principalement dans les limites du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.

Or, cette navigation « échappe à la responsabilité et au contrôle de GNL Québec », puisque l'entreprise ne sera pas responsable des navires méthaniers qui exporteront le gaz naturel albertain. Elle n'est donc pas considérée « comme faisant partie du projet aux fins de l'évaluation environnementale », stipule l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) dans les « lignes directrices » fixées pour l'étude d'impact du projet Énergie Saguenay, qui comprend une usine de liquéfaction et un terminal maritime.

« Par conséquent, la ministre [canadienne de l'Environnement] ne prendra pas de décision en vertu de la [Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012] pour établir si cette navigation maritime associée au projet » est susceptible « d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants et ces activités ne seront pas assujetties aux conditions imposées au promoteur par une déclaration de décision autorisant l'exécution du projet », peut-on lire dans ces mêmes « lignes directrices ».

#### Effets cumulatifs

En réponse aux questions du Devoir, l'ACEE a précisé que GNL Québec « devra fournir, dans son étude d'impact environnemental, une analyse des effets environnementaux découlant de la navigation maritime associée au projet, y compris les effets sur le béluga du Saint-Laurent ». Ces informations seront prises en compte dans « l'évaluation des effets environnementaux cumulatifs du projet », a indiqué l'Agence,

# 297 mètres

Longueur en mètres des méthaniers qui emprunteraient le Saguenay pour rejoindre le port. En comparaison, le *Titanic* mesurait 269 mètres de longueur.

# 6 à 8

Le nombre prévu de passages des navires par semaine sur le Saguenay.

# 635

Le total annuel prévu de navires de passage sur le Saguenay en 2030 en additionnant les différents projets prévus ou à l'étude. Il s'agirait d'une hausse de 180% par rapport à la situation actuelle.

tout en refusant de préciser si cela pourrait être un motif de refus du projet.

« L'ACEE serait mal placée pour en faire fi. Il est donc probable qu'elle décide d'en prendre note dans le cadre des effets cumulatifs. Mais ça ne fait pas partie du projet. Elle va donc le prendre en compte comme un aspect secondaire, et non un aspect qui serait important dans ce projet », a fait valoir au *Devoir* un avocat spécialisé en droit environnemental qui a préféré ne pas être nommé, en raison de ses engagements professionnels.

« Dans son rapport, l'Agence va se prononcer sur les effets environnementaux négatifs importants uniquement pour les éléments qui font partie du projet. Elle ne va donc pas émettre de recommandations sur les conditions [d'autorisation] concernant les

aspects qui ne font pas partie du projet », a-t-il ajouté.

L'ACEE pourrait toutefois difficilement changer les règles du jeu maintenant, selon lui, puisque l'entreprise a réalisé son étude d'impact en respectant des « lignes directrices » qui lui ont déjà été transmises.

La vice-présidente, Affaires publiques, de GNL Québec, Marie-Claude Lavigne, a assuré pour sa part que « les impacts de la navigation découlant du projet ont été évalués » et qu'« un chapitre entier de l'étude d'impact est dédié à la navigation ». Cette étude devrait d'ailleurs « être déposée sous peu », a-t-elle ajouté.

#### Action en justice

Selon l'avocate Karine Péloffy, ancienne directrice du Centre québécois du droit de l'environnement, cette exclusion du transport maritime de la définition du « projet » évalué pourrait conduire à une action en justice une fois que le gouvernement fédéral autorisera la construction.

Elle a ainsi rappelé que dans le dossier du controversé projet d'expansion du pipeline Trans Mountain, la cour d'appel fédérale a annulé en août dernier le décret autorisant le projet en soulignant notamment que l'Office national de l'énergie avait commis « une erreur cruciale » en définissant le projet de façon à exclure le transport maritime du pétrole de l'évaluation fédérale.

« La décision qui a été rendue par la cour d'appel dans le dossier Trans Mountain nous indique que le transport maritime doit être évalué comme faisant partie du projet », a souligné M<sup>e</sup> Péloffy.

Un avis que partage Robert Michaud, un expert qui étudie les bélugas du Saint-Laurent depuis plus de 30 ans. Selon lui, il faut surtout évaluer « dans une perspective globale » les impacts des différents développements portuaires prévus sur le Saguenay, en incluant notamment le projet de port pour la minière Ariane Phosphate et celui d'Énergie Saguenay.

Les experts de Pêches et Océans Canada ont d'ailleurs produit l'an dernier un avis scientifique qui conclut que la construction de ces deux ports va à l'encontre des objectifs du plan de rétablissement du béluga, une espèce en voie de disparition officiellement protégée par les dispositions de la Loi sur les espèces en péril.

# Moins de jeu vidéo, plus d'exercice, pour prévenir le TDAH

Des pédiatres proposent des pistes de solution pour éviter la surmédication

LA PRESSE CANADIENNE

Après avoir récemment lancé une mise en garde contre la surconsommation de médicaments pour traiter les diagnostics de trouble déficitaire d'attention/hyperactivité (TDAH), des pédiatres proposent maintenant des solutions, notamment de réduire le temps passé par les jeunes devant les écrans et les jeux vidéo.

Après leur lettre du 31 janvier dernier, les pédiatres écrivent cette fois que des études ont démontré que l'utilisation abusive des jeux vidéo peut favoriser l'émergence de symptômes de TDAH ou en aggraver la portée.

Ils proposent donc qu'une campagne de sensibilisation soit envisagée et qu'à l'instar de ce qui a déjà été fait dans certaines écoles, l'interdiction de l'utilisation des téléphones cellulaires et tablettes en milieu scolaire soit appliquée, excepté pour des fins pédagogiques.

Dans leur lettre publiée lundi, les pédiatres ajoutent que davantage d'activités physiques devraient être offertes à l'école, de 30 à 45 minutes par jour, car cela devrait améliorer la concentration de ceux qui ont un TDAH.

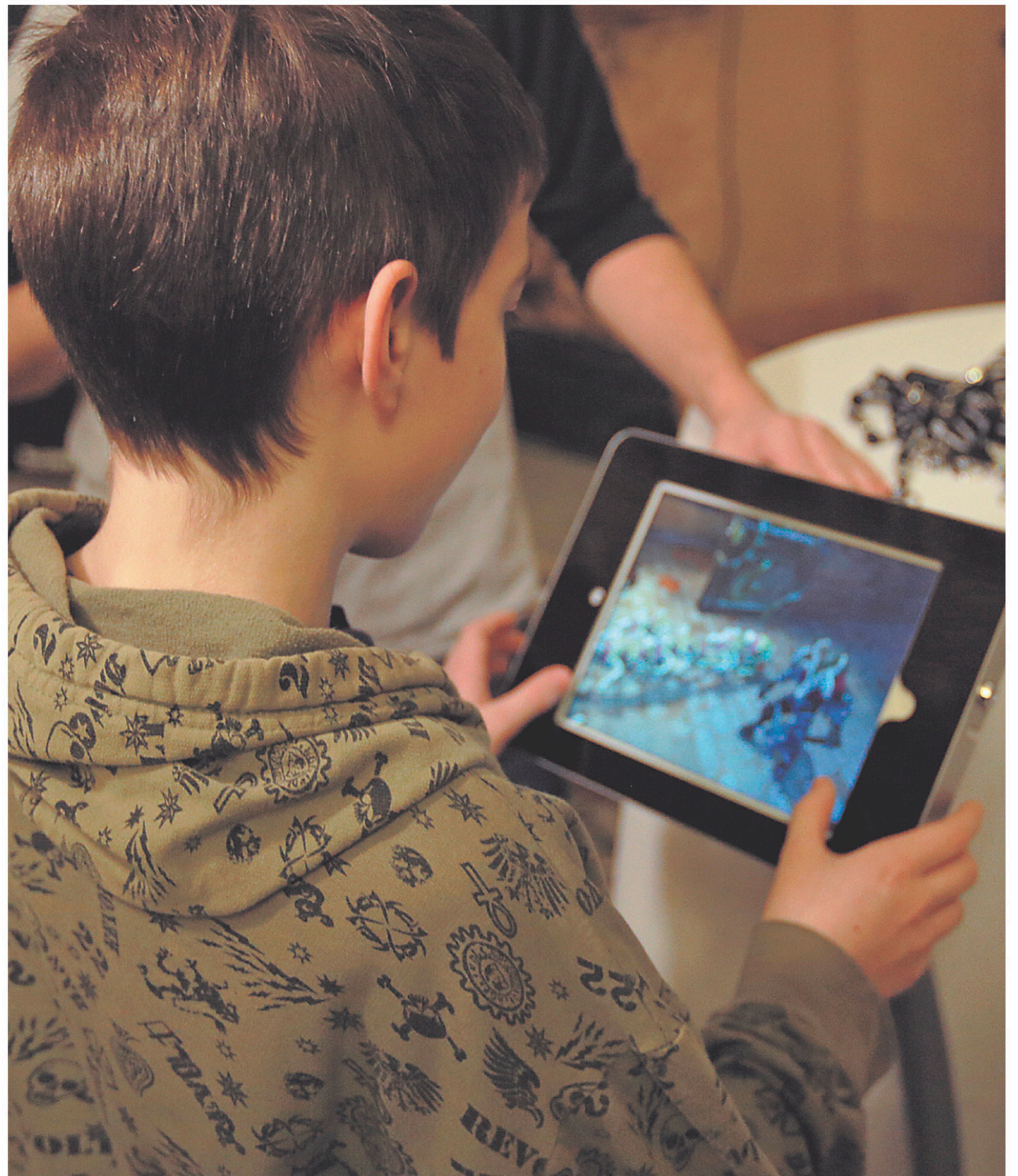
Les médecins proposent aussi d'amé-

liorer l'accès à des services psychosociaux et de dresser des lignes directrices sur le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité. Ils suggèrent la mise sur pied d'un comité-conseil.

Dans leur lettre du 31 janvier, 48 pédiatres qui citaient des données de l'Institut national d'excellence en santé et service sociaux (INESSS) affirmaient que les taux de prévalence de la consommation de médicaments pour traiter un TDAH étaient beaucoup plus élevés au Québec que dans le reste du Canada. Chez les 10-12 ans, on compte 13,97 % de jeunes qui consomment des médicaments psychostimulants au Québec; un taux qui grimpe à 14,5 % chez les 13-17 ans.

Dans le reste du pays, les taux pour ces mêmes groupes d'âge sont d'à peine 5,08 % et 4,3 %, respectivement.

L'un des signataires des deux lettres, le Dr Guy Falardeau, affirmait que le danger du vaste recours aux médicaments est que, dans certains cas, on masque un problème de santé mentale. Le médecin de Québec rappelait que les problèmes affectifs, émotionnels et sociaux devaient être réglés et qu'il ne fallait pas changer le comportement des enfants qui en souffrent avec des médicaments.



Réduire le temps passé devant les écrans contribuerait à freiner le développement du TDAH.

PEDRO RUIZ LE DEVOIR

## Une campagne de sociofinancement

### LITTÉRATURE

SUITE DE LA PAGE A 1

groupe qui reçoit une certaine part et les autres qui se retrouvent avec pas grand-chose. Et même pour ceux qui reçoivent la plus grosse part, c'est difficile. C'est là que la cryptomonnaie est devenue pour moi quelque chose d'intéressant», raconte ce diplômé en littérature de l'Université de Montréal et de l'Université Concordia, qui est présentement candidat au doctorat à l'Université du Québec à Montréal.

Il y a deux ans, il s'est mis à tout lire sur les cryptomonnaies. Comme d'autres, il a d'abord découvert le bitcoin, la plus connue des monnaies virtuelles, mais il a par la suite compris qu'il existe plusieurs autres cryptomonnaies dont l'objectif premier n'est pas de réaliser un profit. « Je n'ai jamais été attiré par la spéculation ou les produits financiers, mais j'ai été très attiré par les principes idéologiques de la cryptomonnaie », raconte-t-il.

#### Financement inusité

Au terme de ses recherches, Walid Romani a arrêté son choix sur la cryptomonnaie Steem et sur la chaîne de blocs du même nom, dont le but est de permettre aux éditeurs de monétiser leur contenu en ligne.

L'objectif du rédacteur en chef et de son équipe est de publier la revue *H* en ligne, comme n'importe quelle publication numérique, mais de l'intégrer à la chaîne de blocs Steem, qui permet de stocker et de transmettre des informations de manière décentralisée. La raison est simple: sur cette chaîne de blocs différente de celle du bitcoin, la création de contenu et les interactions — comme les votes et les commentaires — sont récompensées en monnaie Steem.

En bref, le mode de financement se résume donc ainsi: la revue fait appel au financement participatif pour constituer un fonds en argent canadien. Cet argent est utilisé pour acheter une certaine quantité de cryptomonnaies Steem sur la chaîne de blocs. Après la publication de chaque édition, les gains réalisés grâce à la production de contenu et aux interactions s'ajoutent au fonds de départ. Cette somme totale, en cryptomonnaie Steem, est ensuite convertie en dollars canadiens et distribués aux auteurs. Les collaborateurs reçoivent 75 % de l'enveloppe et les 25 % restants retournent dans le fonds pour financer les numéros suivants.

Une unité Steem vaut actuellement près de 0,40 \$, mais comme la plupart

des monnaies virtuelles, son cours est volatil. Et comme les principales cryptomonnaies en circulation, son échange n'est pas encadré par les autorités réglementaires québécoises, qui invitent généralement à la prudence.

« Ça reste généralement assez stable comme monnaie, répond M. Romani. Ce qui m'intéressait aussi, c'est d'avoir une monnaie qui ne change pas constamment de prix pour garantir un certain revenu. »

#### Ouvert à tout

Walid Romani espère récolter 10 000 \$ pour financer la première édition de sa revue, qui pourrait être mise en ligne à partir du mois de mai. Il est encore loin du compte, avec seulement 700 \$ amassés, mais il demeure persuadé que son objectif est réaliste.

En plus de représenter un potentiel de monétisation, le recours à la chaîne de blocs Steem permettra de protéger les droits d'auteur des collaborateurs, fait-il remarquer.

Par définition, la chaîne de blocs répertorie les informations qui y ont été inscrites au fil du temps et permet en principe de détecter toute modification. « Après 7 jours, les textes seront enregistrés et ne seront plus modifiables », explique-t-il.

M. Romani sait que son projet bouscule les conventions et que le mode de fonctionnement complexe de sa revue pourrait en rebuter certains. Il avance malgré tout en se disant que les cryptomonnaies constituent une occasion à saisir pour le milieu littéraire québécois et que son initiative pourrait en inspirer d'autres.

« Je pense que ça pourrait être intéressant pour d'autres projets, que ce soient des projets comme le nôtre, ou simplement des projets qui vont aller chercher l'interaction du lecteur, parce que c'est ce que beaucoup de publications recherchent. »

Et le contenu de la revue, dans tout ça? « On veut être surpris, dit-il, ouvert à tout. On veut des textes qui vont nous faire tomber de notre chaise. Parce qu'on veut se distinguer non seulement par notre mode de fonctionnement, mais aussi par la qualité de nos textes, leur contenu, leur forme. On veut que ce soit quelque chose de différent. »

**On veut des textes qui vont nous faire tomber de notre chaise**

WALID ROMANI



## Les infirmières se réjouissent des intentions de la ministre

### RÉFORME

SUITE DE LA PAGE A 1

**Les trois partis de l'opposition estiment que la ministre de la Santé fait un pas dans la bonne direction**

Or, du côté de la FMOQ, ces propositions sèment surtout de l'inquiétude. Le syndicat « ne croit pas à un modèle » où les IPS seraient « totalement autonomes », plaide le président, Louis Godin.

« En donnant aux IPS trop d'autonomie, elles risquent de travailler de leur côté sans les médecins, dit-il en donnant l'exemple de l'Ontario. Dans beaucoup d'endroits où on a donné beaucoup d'autonomie, on s'est retrouvés avec des cliniques d'IPS et souvent à côté, t'as une clinique de médecins qui souvent, a les mêmes patients, dit-il. Il n'y a pas de gains d'efficacité dans ce cas-là. »

Quant à la règle des 30 jours, il la juge nécessaire. « Ne perdons pas de vue que ce patient-là, c'est aussi le patient du médecin. Et moi, comme médecin, j'ai une responsabilité. Je peux être appelé à intervenir pour différentes raisons, soit parce que la situation se complexifie, soit parce que l'IPS n'est pas là. Que je sois au courant et que j'aie les informations pour intervenir, c'est tout à fait correct. »

La décision en matière d'actes médicaux revient toutefois au Collège, et non à la Fédération. La FMOQ se défend par ailleurs d'être opposée à tout changement. « Notre plus grande préoccupation, c'est: si jamais il y a un élargissement [du rôle des IPS], ça va s'intégrer comment dans l'organisation des soins? »

Les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) ont une maîtrise en sciences infirmières et en sciences médicales leur permettant de faire certaines interventions (suivi de grossesse, traitement de maladies chroniques, soins palliatifs). La plupart sont spécialisées en soins de première ligne, mais certaines ont une spécialité en soins aux adultes, en soins pédiatriques, en santé mentale ou en néonatalogie. On recense actuellement environ 500 d'entre elles dans le réseau et 2000 de plus sont actuellement en formation.

En entrevue au *Devoir* lundi, la ministre de la Santé, Danielle McCann, affirmait que les médecins étaient prêts à donner plus de place aux infirmières pour désengorger le système de santé.

« L'objectif, c'est que les infirmières praticiennes spécialisées puissent utiliser toutes leurs compétences. Il y en a presque 500 en première ligne. Imaginez le potentiel! Actuellement, elles doivent se fier au médecin, elles ne peuvent pas poser de diagnostic »,

avançait-elle. « Imaginez-vous si on dégage ça! On a l'offre de service qui va être augmentée. »

#### Les partis de l'opposition

Cette sortie a beaucoup fait réagir. Tant le Parti québécois que Québec solidaire se sont dits généralement favorables à l'idée de confier un rôle accru aux IPS. « J'étais quand même heureux de lire cette nouvelle-là parce que nous, ça fait longtemps qu'on plaide pour ça », a déclaré Sylvain Gaudreault, porte-parole en santé du Parti québécois. « Ça a été l'élément central, sinon au cœur de nos engagements électoraux. »

Chez Québec solidaire (QS) aussi, on a réservé un accueil positif à ce plan de match. « Nous, on accueille ça évidemment très favorablement », a déclaré le porte-parole de QS en santé, Sol Zanetti.

Du côté du Parti libéral aussi, on est ouvert aux propositions visant à donner plus de place aux infirmières et aux pharmaciens. « Il semble que c'est positif pour les patients », avance le porte-parole libéral en santé, André Fortin.

Quant aux infirmières praticiennes spécialisées, elles étaient pour le moins ravies de la sortie de la ministre à leur sujet. Leur porte-parole, Christine LaLiberté, est même allée jusqu'à dire qu'elle était « sur un nuage » à la lecture de l'entrevue lundi matin.

Selon elle, les IPS devraient pouvoir réaliser des diagnostics simples et ne solliciter leur médecin partenaire que pour des cas plus complexes.

« Le problème dans la législation actuelle, c'est que je suis obligée de référer les cas que je peux régler toute seule », dit-elle.

Questionnée sur les réticences de la FMOQ, elle avance que le syndicat des médecins s'inquiète pour rien. « Il n'y a aucune infirmière praticienne au Québec qui veut s'isoler. On veut vraiment travailler ensemble, puis notre force, c'est de travailler en équipe. »

**En donnant aux IPS trop d'autonomie, elles risquent de travailler de leur côté sans les médecins**

LOUIS GODIN





Nicole Gladu est atteinte d'une grave maladie dégénérative.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## III JUSTICE

## « Je veux continuer à contrôler ma destinée »

Aide à mourir : Ottawa a outrepassé ses droits en imposant des critères trop restrictifs, plaide Nicole Gladu

PIERRE SAINT-ARNAUD  
LA PRESSE CANADIENNE

Les deux Québécois lourdement handicapés qui réclament l'aide médicale à mourir entendent démontrer non seulement que les interdictions que leur imposent les lois sont inconstitutionnelles, mais que le législateur a outrepassé ses pouvoirs en établissant des critères trop restrictifs.

La cause qui oppose Nicole Gladu et Jean Truchon aux gouvernements du Canada et du Québec en Cour supérieure est entrée dans sa phase finale avec le début des plaidoiries, lundi, devant la juge Christine Baudouin au palais de justice de Montréal.

« Je veux continuer, autant que faire se peut, à contrôler ma destinée », a répété avec fermeté M<sup>me</sup> Gladu lors d'une pause dans la plaidoirie de son avocat, M<sup>e</sup> Jean-Pierre Ménard.

Nicole Gladu et Jean Truchon, atteints tous deux de graves maladies dégénératives, ne peuvent réclamer l'aide médicale à mourir parce que la loi québécoise n'accorde cette aide que si la personne est « en fin de vie », alors que la version fédérale impose le critère de « mort naturelle raisonnablement prévisible ».

### Souffrance ou mort prévisible

M<sup>e</sup> Ménard soutient que ces critères outrepassent l'arrêt Carter, rendu par la Cour suprême en 2015 dans une cause similaire.

« [L'arrêt] Carter permettait l'aide médicale à mourir basé sur la souffrance tout au long de la vie, peu importe à quel moment de la vie ça survient. Quand c'est intolérable, vous avez le droit d'avoir l'aide médicale à mourir moyennant certaines autres conditions. Le [gouvernement] fédéral a dé-

**[L'arrêt] Carter permettait l'aide médicale à mourir basé sur la souffrance tout au long de la vie, peu importe à quel moment de la vie ça survient**

NICOLE GLADU



cidé que ce seraient seulement les maladies terminales qui généreraient le droit à l'aide médicale à mourir. »

Selon lui, Ottawa a improvisé dans ce dossier. « La fin de la vie, dans [l'arrêt] Carter, on n'en parle pas. C'est un critère qui a été introduit par le fédéral dans la loi. On ne sait pas d'où il sort. »

« On soutient que ce que le fédéral et la province ont décidé n'est pas compatible du tout avec ce que la Cour suprême a dit, qu'il y a un écart trop important », a insisté le juriste spécialisé dans le domaine de la santé, en dehors du tribunal.

Devant la juge Beaudouin, il est allé plus loin. « C'est la première fois que le gouvernement fédéral met en œuvre une loi qui rétrécit les droits émis par la Cour suprême », a-t-il plaidé.

### Protection des personnes

Les avocats représentant les gouvernements fédéral et provincial ont beaucoup insisté sur la nécessité du critère de fin de vie ou de mort prévisible pour protéger les personnes vulnérables ou encore pour éviter de faire de l'aide médicale à mourir une forme de suicide assisté.

Jean-Pierre Ménard a toutefois amorcé sa plaidoirie en reprochant aux représentants gouvernementaux d'avoir voulu mêler les enjeux, faisant valoir qu'il représentait « deux personnes qui ont senti qu'une grande partie du procès ne les concernait pas ».

« Le Procureur général du Canada, sa défense face à notre requête, a été de parler de toutes sortes de choses comme, par exemple, l'esprit suicidaire, les troubles psychiatriques, qui n'avaient rien à voir avec nos deux cas », a renchéri M<sup>me</sup> Gladu.

De plus, M<sup>e</sup> Ménard a écarté toute possibilité d'associer les personnes qui font une demande d'aide médicale à mourir à une forme de suicide, la première étant une « démarche longue, réfléchie, coordonnée », la seconde étant plutôt une démarche impulsive.

Quant à la protection des personnes vulnérables, Nicole Gladu a elle-même fait valoir que « les autres critères (pour avoir accès à l'aide médicale à mourir), d'être sain d'esprit, raisonnablement informé, libre de toute pression induite, etc., nous protègent déjà ».

### Contraire à la Charte

Par ailleurs, l'équipe de M<sup>e</sup> Ménard espère également démontrer que les restrictions de fin de vie et de mort naturelle raisonnablement prévisible contreviennent à la Charte des droits et libertés, en l'occurrence aux articles 7 et 15 qui garantissent respectivement le droit à la vie et à la sécurité et le droit à l'égalité.

L'objectif ultime de ses clients est d'obtenir du tribunal qu'il autorise des médecins à leur prodiguer l'aide médicale à mourir et qu'il déclare invalides et inopérants les articles des deux lois mettant en place les critères de fin de vie et de mort raisonnablement prévisible.

## III PATRIMOINE

## Pétition pour une démolition à Saint-Malachie

JEAN-FRANÇOIS NADEAU  
LE DEVOIR

À Saint-Malachie, une municipalité de 1500 habitants, le ministère de la Culture et des Communications a ordonné l'arrêt d'un projet de démolition d'une ancienne maison de ferme désormais située au cœur du village. Une évaluation du bien-fondé de cette saignée doit être réalisée, a plaidé le Ministère.

Deux citoyennes de la ville, Julie Côté et Mélanie Dumas, ont lancé une pétition afin que la municipalité puisse démolir à sa guise. Au journal régional *La Voix du Sud*, Julie Côté déclare que la maison « pourrait peut-être être patrimoniale, mais à Saint-Malachie, il y en a déjà plusieurs ».

Elle estime que, puisque les propriétaires de la demeure n'avaient jamais fait de démarches pour la protéger, il n'y a pas à en faire davantage.

Plus de 400 citoyens ont signé la pétition pour la démolition de la maison ancienne.

M<sup>me</sup> Côté est présidente du comité organisateur des derbys de démolitions de voitures de Saint-Malachie, un événement annuel qui se déroule depuis près d'un demi-siècle.

La Ville souhaite démolir cette maison de ferme typique du XIX<sup>e</sup> siècle. Le bâtiment, qui date de 1873, serait démolé pour agrandir le stationnement adjacent à l'épicerie, située au cœur du village.

C'est dans cette maison que se seraient déroulées les premières assemblées municipales. Devant le conseil municipal, un groupe de citoyens s'est opposé en vain à cette décision.

L'« ordonnance de sauvegarde » du Ministère a été mise en vigueur le 23 janvier dernier. Elle est d'une durée de trente jours.

**Le bâtiment, qui date de 1873, serait démolé pour agrandir le stationnement adjacent à l'épicerie, située au cœur du village**

## Michèle Audette réclame un meilleur contrôle des armes

La militante des droits autochtones témoigne de sa tentative de suicide devant le comité sénatorial

MÉLANIE MARQUIS  
À OTTAWA  
LA PRESSE CANADIENNE

La disponibilité des armes à feu contribue au fléau du suicide dans les communautés autochtones, a témoigné Michèle Audette en comité sénatorial, lundi. Et elle a dit aux sénateurs qu'elle était bien placée pour le savoir, étant passée à un cheveu d'en retourner une contre elle.

La commissaire de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a offert à titre personnel un touchant témoignage devant le comité sénatorial de la sécurité nationale et de la défense, qui étudie le projet de loi C-71.

« En 2013, j'étais toute prête à partir. J'avais pris une montagne de pilules, et j'avais bu. Et chose qui ne s'était pas produite les fois où j'avais fait mes premières tentatives, je suis allée chercher un des fusils qui se trouvaient où j'habitais, et j'ai essayé de l'utiliser », a-t-elle raconté.

« Ce qui m'a sauvé la vie ce matin-là, c'est le cocktail de substances que j'avais pris, qui m'a fait sombrer dans un coma et qui m'a empêchée de prendre l'arme pour la retourner vers moi », a continué M<sup>me</sup> Audette, la gorge nouée.

Le fait qu'autant d'armes circulent permet aussi « la commission d'actes d'une violence inouïe dans nos communautés », surtout compte tenu de la prévalence des cas de violence conjugale et familiale.

La militante des droits des femmes autochtones a exhorté les membres du comité à faire progresser le projet de loi, même si elle est consciente du fait que la présence d'armes à feu dans les communautés permet de respecter leurs droits ancestraux.

C'est de cet aspect que voulait entre autres discuter le chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), Ghislain Picard. Il a ainsi réclamé divers assouplissements à C-71. « Ce projet de loi ne prend pas en compte et ne protège pas nos droits ancestraux issus de traités. [...] Nulle part est-il mentionné [...] de quelle façon les dispositions du projet de loi seront appliquées pour les Premières Nations ou sur leurs terres », a-t-il exposé.

« Il devrait être clairement indiqué que le droit de chasser des Premières Nations sera respecté et que nous n'aurons pas à obtenir une autorisation de transport pour des fusils de chasse, mais [pour] ceux qui sont classés à autorisation restreinte », a ajouté M. Picard.

**Harcelé au travail?**

Voyez  
**François Gendron**  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

**CAMPS D'ÉTÉ**

**MWS** DEPUIS 1983

**CAMPS D'IMMERSION EN ANGLAIS**

Pour étudiants de 7 à 17 ans  
Centre-ville de Montréal et Toronto  
Camp de jour et résidence

Pour information:  
à Toronto: (416) 921-6998  
à Montréal: (514) 531-4193

[www.mwscamps.com](http://www.mwscamps.com) [office@mwscamps.com](mailto:office@mwscamps.com)

Pour annoncer dans ce regroupement, communiquez avec le département de publicité au 514 985-3399 [publicite@ledevoir.com](mailto:publicite@ledevoir.com)

## III INFIRMIÈRES PRATICIENNES

## Une réforme essentielle

L

a ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, a décidé de prendre le taureau par les cornes et de permettre aux infirmières praticiennes spécialisées (IPS), communément appelées superinfirmières, de remplir pleinement le rôle pour lequel elles sont formées en posant certains diagnostics.

Dans une entrevue accordée au *Devoir*, Danielle McCann a révélé qu'elle avait demandé au Collège des médecins d'envisager la possibilité que les IPS, qui détiennent une formation universitaire de deuxième cycle, puissent poser des diagnostics dans le cas de maladies chroniques tels l'hypertension, le diabète ou l'asthme, comme cela se fait partout dans le reste du Canada, de façon à désengorger le système de santé. La ministre projette de faire « une petite révolution de l'accès à la première ligne » et croit être en mesure de convaincre à la fois le Collège des médecins et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

De fait, on peut se demander pourquoi, depuis les temps qu'on en parle, les IPS ne peuvent remplir pleinement leur rôle au Québec. La réponse est simple : la forte résistance des médecins, qui ont toujours refusé de céder une partie de leurs prérogatives, et ce, au nom de la protection du public. Cette prétention ne tient pas la route.

ROBERT DUTRISAC



À l'heure actuelle, les IPS posent des diagnostics qui n'en portent pas le nom. Les patients vus par ces infirmières doivent, dans les 30 jours, prendre rendez-vous avec un médecin, qui confirmera l'évaluation initiale. Le médecin encaisse une rémunération de 30 000 \$ par an pour « superviser » une IPS. C'est à la fois inutile et inefficace, occupant du temps que le médecin pourrait consacrer à voir davantage de patients. Mais c'est aussi franchement méprisant pour les patients, dont on semble se soucier comme d'une guigne.

Dans une entrevue à Radio-Canada, le président de la FMOQ, Louis Gudin, a affirmé que l'argent n'était pas en cause. Les médecins, dont aucun « n'a de la misère à gagner sa vie », ne sont « pas inquiets pour leur rémunération », a-t-il dit. Après les spectaculaires augmentations qu'ils ont touchées, le contraire aurait été étonnant.

Mais ce que la FMOQ refuse, c'est de mettre fin à la complète subordination des infirmières aux médecins. Son président s'oppose à ce qu'elles « pratiquent de façon totalement autonome » comme dans les autres provinces. De son côté, le nouveau président du Collège des médecins, Mauril Gaudreault, qui s'est dit favorable à un élargissement du rôle des IPS, ne semble pas prêt à les affranchir de la tutelle.

Pour Danielle McCann, il y a « urgence à agir » puisqu'un demi-million de Québécois n'ont toujours pas de médecins de famille, malgré la loi qui a fait adopter Gaétan Barrette. Il faut rappeler que les pénalités auxquelles s'exposaient les omnipraticiens n'ont jamais été appliquées. La ministre souhaite aussi que les médecins puissent obtenir une rémunération pour des consultations par téléphone ou sur Internet, ce qui n'est pas possible avec le mode de paiement actuel. D'une façon plus générale, elle veut qu'une plus grande part de leur rémunération vienne de la prise en charge des patients, ce qu'on appelle la capitation, au détriment du paiement à l'acte.

La ministre, qui croit que les IPS pourront, d'ici un an, poser des diagnostics, mise sur la « collaboration », la « négociation ». Mais elle n'écarte pas la possibilité de présenter un projet de loi si les médecins se rebiffent.

Cette réforme de l'accès aux soins est essentielle et les médecins doivent comprendre qu'ils ont une obligation de résultats. L'intérêt public doit primer les intérêts corporatistes de la profession médicale dont les services n'ont jamais coûté aussi cher à la société.

## III REGISTRE DES ARMES

## Ne pas lâcher prise

L

e lobby des chasseurs prend une direction préoccupante. En date du 12 février dernier, moins du tiers des armes à feu en circulation étaient enregistrées au nouveau Service d'immatriculation des armes à feu du Québec, soit 411 095 des 1,4 million d'armes sur le territoire.

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs invite ses membres à respecter la loi, malgré son opposition. « Jamais on ne va encourager la désobéissance civile », a dit son directeur général, Alain Cossette.

Il semble bien que cet appel au sens des responsabilités tombe à plat. La désobéissance civile est au cœur des stratégies du groupe Tous contre un registre québécois des armes à feu, soucieux de défendre ses prérogatives au détriment de l'intérêt public. Son porte-parole, Guy Morin, clame que ses armes ne sont pas enregistrées et qu'elles ne le seront jamais. Quelque 200 opposants au registre ont manifesté, dimanche à Québec, en exigeant que les sommes consacrées au registre soient investies à la place dans la santé mentale. Sacrés sophistes!

Si tous les lobbys enfreignent les lois et les règlements qui leur déplaisent, le désordre social l'emporterait sur la primauté du droit. Les chasseurs ne sont pas d'accord avec le registre? Qu'ils en contestent la validité devant les tribunaux. Dans l'interval, qu'ils cessent de se faire justice eux-mêmes en s'appuyant sur de fallacieuses questions de principes ou de divergences idéologiques.

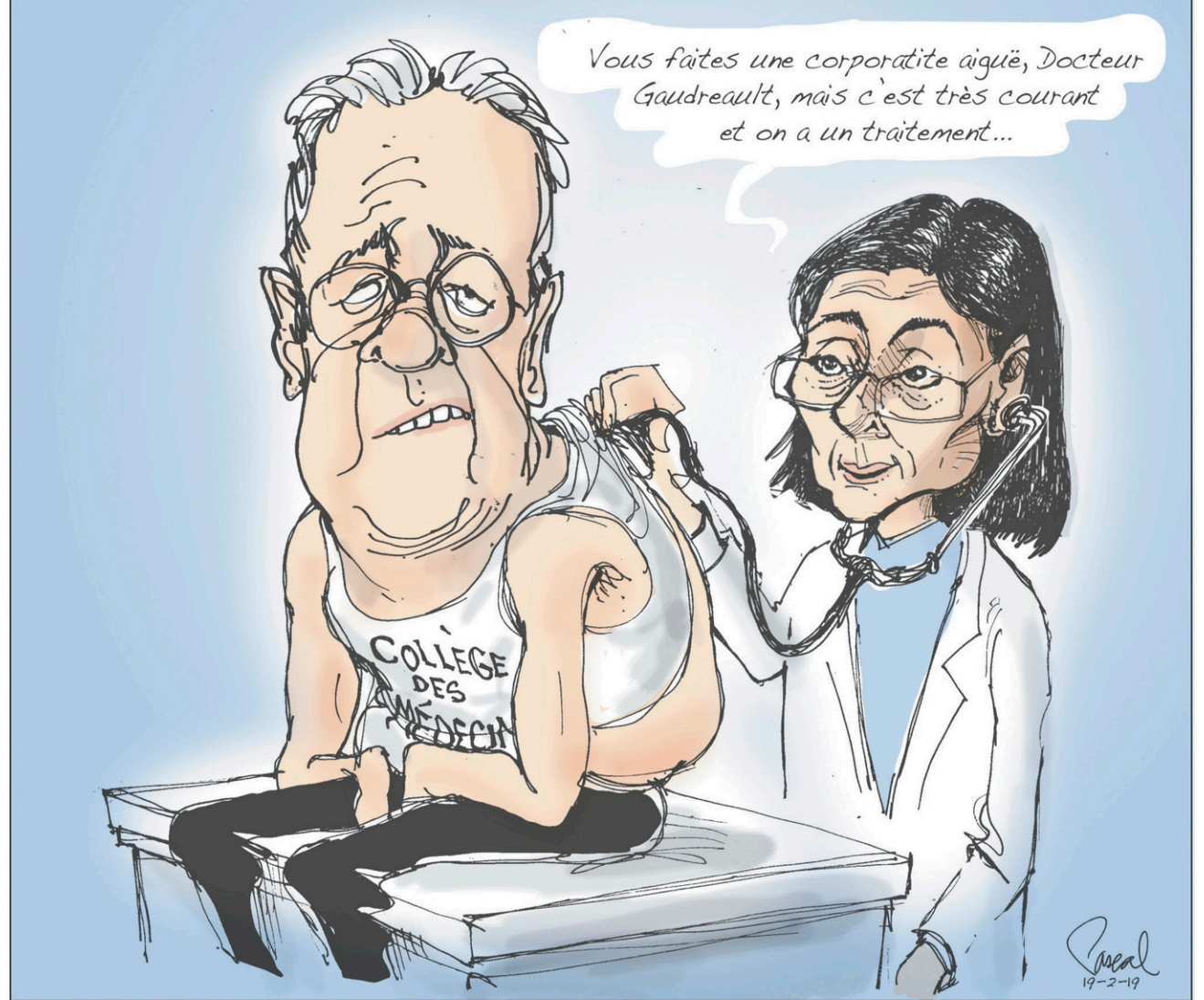
BRIAN MYLES



Le gouvernement Legault est dans son droit d'exiger l'enregistrement des armes, au nom de l'intérêt public et de la santé publique. La Fédération des policiers et policières municipaux du Québec appuie cette mesure, tout comme le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et les spécialistes de l'intervention en santé mentale. Les armes à feu ne sont pas des biens comme les autres. Même les armes d'épaule, que les chasseurs veulent soustraire au registre, doivent être enregistrées.

Pour l'heure, le gouvernement Legault serait bien mal avisé d'imposer des amendes (elles vont de 500 \$ à 5000 \$) aux récalcitrants. Le zèle bureaucratique est un piètre substitut à la prévention et à la sensibilisation. Québec doit aussi améliorer les imperfections dans son système d'enregistrement des armes, qui prête flanc à la critique, et rassurer les sceptiques sur ses intentions. Le registre n'est pas et ne deviendra pas un nouvel outil de taxation ou de contrôle social des chasseurs. Ceux-ci peuvent-ils exercer en revanche une citoyenneté responsable?

## Le diagnostic de Danielle McCann



## LIBRE OPINION

## Comment en sommes-nous arrivés là en immigration?

Marco Micone  
Écrivain

Qui aurait pensé, il y a à peine quelques mois, que le Québec, qu'on citait partout dans le monde comme modèle d'accueil et d'ouverture à l'égard des immigrants, recevrait des félicitations de la part de Marine Le Pen? Le premier ministre a eu beau les refuser, la réduction, contre toute logique, du nombre d'immigrants et la brutalité avec laquelle son gouvernement a déchiqueté les 18 000 dossiers des candidats à l'immigration ne peuvent que réjouir la droite xénophobe.

Comment en sommes-nous arrivés là? Si la politique d'austérité du gouvernement précède à certainement contribué à l'avènement de ce parti xéno-sceptique au pouvoir, les causes sont multiples et vont bien au-delà du contexte québécois. Depuis au moins vingt ans, partout en Occident, l'immigration est présentée comme une menace sur les plans culturel, économique et social, tandis que les musulmans sont perçus comme les ennemis premiers de la civilisation occidentale.

Le discours anti-immigration se nourrit aussi de mythes tenaces. Parmi les plus récurrents, il y a celui des hordes de miséreux prêts à envahir les pays riches, alors qu'il n'y a qu'une très faible proportion, à peine 3,2 % de la population mondiale, qui ne vit pas dans son pays de naissance. Qui plus est, les deux tiers ont migré d'un pays du Sud à un autre pays du Sud, étant trop pauvres pour rejoindre les pays riches. Ces derniers feraient mieux de tout mettre en œuvre pour en attirer davantage car, selon l'ONU, les pays indus-

trialisés auront besoin de millions d'immigrants, dans les prochaines années, pour maintenir un bon équilibre entre personnes actives et retraitées.

Un autre mythe, qui sert la cause des xénophobes, est celui de croire que les humains seraient potentiellement tous des migrants. Pourtant, l'émigration est rarement un choix. La pauvreté, les guerres et les persécutions (et bientôt les catastrophes climatiques) expliquent la quasi-totalité des départs. C'est le cas de l'Italie qui, après avoir connu des exodes bibliques à cause de la pauvreté, est devenue un pays d'immigration. Plus près de nous, lorsque, en 2015, des fonctionnaires canadiens sont allés recruter des réfugiés syriens, au Moyen-Orient, ils ont découvert que 94 % d'entre eux souhaitaient retourner dans leur pays, malgré les ravages de la guerre. Il y a de ces richesses qui ne se traduisent pas en biens matériels.

Non, nous ne sommes pas menacés d'invasion. Au Québec, le nombre d'immigrants sera le résultat d'une délicate négociation entre les xénophobes qui en veulent le moins possible, les nativistes qui préfèrent des berceaux locaux, le milieu économique qui manque de main-d'œuvre et ce gouvernement de droite qui, sans le dire clairement (peut-être par manque de vocabulaire), souhaite agrandir son armée de réserve de travailleurs temporaires, sans droits et corvéables à merci, dans le plus pur esprit du néolibéralisme qui conçoit la vie sociale comme un processus sans fin de sélection naturelle des plus performants.

Quant au discours antimusul-

man, il a pris la voie détournée de la laïcité utilisée à des fins de contrôle et de domination surtout des femmes. Il s'est beaucoup radicalisé ces dernières années. En 1994, 62 % des Québécois étaient contre l'interdiction du foulard islamique, aujourd'hui il y en a au moins autant pour. Pourtant, il n'y a que 3 % de musulmans au Québec, dont seulement 15 % sont pratiquants. En outre, 84 % d'entre eux sont francophones. Il n'est pas impossible que les générations futures aient non seulement honte de nous, mais aussi que notre fixation sur le couvre-chef de quelques musulmanes leur paraisse aussi ridicule que la craniométrie de Lapouge.

Les musulmans d'ici sont au moins aussi sécularisés que les Québécois d'héritage catholique, mais beaucoup plus scolarisés qu'eux (pas moins de 45 % d'entre eux sont détenteurs d'un diplôme universitaire contre 21 % pour les francophones). Un musulman montréalais a récemment confié à un journaliste du *Monde diplomatique* qu'il s'est fait refuser un emploi parce qu'il parlait trop bien et que cela risquait d'intimider ses collègues québécois. Y a-t-il de cela aussi enfoui dans la psyché québécoise?

Plus le pays d'immigration est ouvert et accueillant, plus l'immigrant a tendance à s'y fondre. C'est la xénophobie qui fait l'étranger et l'islamophobie qui fait le musulman. D'où qu'il vienne, l'immigrant n'a aucun intérêt à s'isoler ni à reproduire le cadre de vie qu'il a quitté. Il serait dommage que des peurs irrationnelles et des calculs politiques nous interdissent, à l'avenir, de parler du Québec, malgré ses imperfections, comme un modèle d'accueil et d'ouverture.

## LETTRE

## Maternelles 4 ans : le moyen pour la fin

Comment expliquer que le gouvernement Legault fonce à toute allure vers l'implantation de maternelles 4 ans « mur à mur »? Hypothèse. Les campagnes électorales relativement courtes et les réseaux sociaux, qui imposent des formules de communication simplifiées (lire : simplistes), forcent les partis politiques à ramener leurs programmes électoraux à

quelques cris de ralliement. Mais derrière les slogans, il y a des motivations; dans le cas des « maternelles 4 ans » : dépister les problèmes d'apprentissage le plus tôt possible. Comme citoyens qui votent, on peut bien évidemment adhérer pleinement à cet objectif de dépistage. Comme citoyens gouvernés, on compte toutefois que le parti élu fera preuve de discernement et qu'il sera capable de choisir, parmi les moyens à sa disposition, ceux qui permettront d'atteindre réellement l'essentiel de l'objectif visé plutôt que de ressasser obstinément le slogan qui

l'annonçait. Ce qui vaut pour les maternelles 4 ans vaut aussi, *mutatis mutandis*, pour l'immigration et la laïcité, notamment. Merci, Monsieur le Premier Ministre François Legault, de retourner à l'écoute attentive de vos concitoyens et, surtout, de ne pas oublier les véritables motifs qui sont, qui devraient être, à la source de votre action politique. Il faut distinguer les slogans de campagne électorale des éléments fondamentaux d'un véritable programme de gouvernement.

Michel Gay  
Montréal, 18 février 2019

## III CRISE HUMANITAIRE

Comment « aider »  
Haïti aujourd'hui ?Louis Favreau  
Lucie FréchetteProfesseurs émérites, CRDC (UQO), et  
coauteurs de *Solidarité internationale*.  
*Écologie, économie et finance solidaire*,  
PUQ (à paraître fin février)

Il faut aller au-delà des seules réponses dictées par la nouvelle crise humanitaire en cours en sachant fort bien qu'il n'est pas évident qu'Haïti pourra s'en sortir. Il n'est pas certain que le type d'aide internationale que ce pays reçoit lui soit vraiment utile. Bien des gens en doutent et certains ont démissionné.

Trois constats s'imposent : premièrement, le pays n'a eu la tête hors de l'eau que grâce à la coopération internationale ; deuxièmement, le pays ne s'appartient pas, car 90 % de son financement provient de l'extérieur ; troisièmement, dans le pays des Amériques le plus mis à mal par des catastrophes naturelles récurrentes et des épisodes politiques particulièrement difficiles, les projets de sortie de crise et de développement se construisent sur le temps long.

Or la tragique disproportion entre les ressources financières et humaines consacrées à des secours d'urgence et celles consacrées au développement durable des communautés est désastreuse. C'est comme si le pays était condamné à réparer ses dégâts en allant d'un secours d'urgence à l'autre. Cependant, un certain nombre d'organisations répondent qu'il existe bel et bien des interventions de plus longue portée, celles qui appuient l'action collective de communautés travaillant à se doter d'organisations inscrites elles-mêmes dans la durée : des coopératives, des fédérations paysannes, des mutuelles d'épargne et de crédit, des associations de femmes, etc.

Cette partie de l'aide internationale du Québec transformée en solidarité avec des organisations haïtiennes existe depuis un bon moment, mais elle est trop faible de moyens et trop investie

La disproportion entre  
les ressources consacrées  
à des secours d'urgence  
et celles consacrées au  
développement durable  
des communautés est  
désastreuse

dans de petits projets fortement ancrés dans le seul développement social. Elle n'a pas encore les moyens de ses ambitions et accuse un certain retard par rapport à ses homologues européens. Un nouveau scénario est en construction, celui de miser sur des économies de proximité et une finance sociale fondée sur une épargne solidaire. Adossée au seul financement public (ou presque) pendant plusieurs décennies, cette coopération a subi un choc majeur sous la gouverne des conservateurs au début de la présente décennie. Cette coopération de proximité a été forcée de se redéployer autrement tant sur le plan de son autonomie financière que dans ses priorités d'intervention. Le scénario qui suit pourrait être mis à profit en Haïti.

La plupart des experts s'entendent pour dire que l'agriculture familiale de ce pays est un maillon stratégique. Cependant, ses communautés rurales sont privées d'activités agricoles suffisamment génératrices de revenus, d'accès à l'électricité à des prix raisonnables, de petites infrastructures économiques locales, d'accès à l'eau potable, etc., permettant de faire face à l'insécurité alimentaire et au changement climatique qui lui est associé. La mise à contribution d'une finance solidaire à la bonne hauteur et d'assises économiques locales adossées à un plan d'action pour une transition sociale et écologique font partie de l'équation d'avenir.

## Finance solidaire

Plutôt que de miser uniquement sur le financement public, cette solidarité du

Québec avec Haïti et d'autres pays du Sud est en train de se donner des outils financiers collectifs semblables à ceux que plusieurs mouvements sociaux d'ici se sont donnés au cours de leur histoire : fonds de travailleurs à l'initiative des syndicats ; coopératives d'épargne et de crédit et fonds destinés au développement des régions. Bref, une économie non capitaliste de marché, cheville ouvrière d'un développement économique lancé par les communautés elles-mêmes.

Début 2019, l'AQOCI ainsi que les fonds de travailleurs ont pris une décision hors de l'ordinaire en mettant en œuvre un projet de Fonds québécois d'investissement solidaire consacré aux économies de proximité au Sud fondé sur des épargnes d'organisations québécoises. Ce fonds permettra notamment de soutenir des systèmes de prêts rotatifs en agriculture ; des prêts et garanties de prêts à des PME tels des ateliers de production de panneaux solaires pour l'électrification des villages, la commercialisation collective de produits agricoles et des coopératives de collecte des déchets.

## Développement et écologie

Depuis la COP21, le développement économique, la question sociale et le défi écologique se télescopent dans une crise ouverte en 2007. Or Haïti est une des sociétés les plus vulnérables du monde à cet égard et sa variable écologique est le principal marqueur de sa situation.

Dans la foulée, la solidarité Nord-Sud du Québec est amenée à se diriger vers le développement d'une économie faite de filières plus écologiques — énergies renouvelables, agriculture écologiquement intensive, aménagement durable des forêts. Dans le combat contre la pauvreté, tel qu'il est mené par les institutions internationales en Haïti, apparaissent aujourd'hui [...] de bien maigres solutions. Dans ce pays, l'aide humanitaire occupe beaucoup trop la première place. Elle ne pense que les dégâts. Une solidarité adossée au développement d'économies de proximité est une autre manière de faire désormais inscrite à l'agenda québécois. Une solidarité économique favorisant la sécurité alimentaire, l'accès au crédit, la lutte contre la précarité énergétique. C'est un choix politique : notre coopération avec Haïti sera-t-elle encore et surtout celle de pompiers de service ou plutôt celle d'architectes du développement ?

Abus par  
stylo voyeur

PIERRE TRUDEL



L'infraction de voyeurisme a été ajoutée au Code criminel en 2005. Elle interdit d'observer ou de filmer secrètement une personne se trouvant dans une situation où elle a une attente raisonnable de vie privée. Dans une décision rendue jeudi, la Cour suprême du Canada a explicité la portée de cette infraction de même que les critères permettant de déterminer si une personne se trouve dans des circonstances où elle peut raisonnablement s'attendre à ce que sa vie privée soit respectée.

La vie quotidienne regorgeant de dispositifs capables d'enregistrer des images, il est rassurant que la Cour clarifie les principes balisant le droit de faire usage de ces outils à fort potentiel intrusif.

## L'infraction de voyeurisme

Selon l'article 162 du Code criminel, une personne peut être condamnée si la preuve a été faite hors de tout doute raisonnable de tous les éléments qui constituent l'infraction de voyeurisme. L'infraction comporte trois éléments : (1) l'observation ou l'enregistrement se fait clandestinement, (2) la personne observée se trouve dans une situation où elle a une attente raisonnable de protection de la vie privée et (3) le but de la captation ou de l'enregistrement est à caractère sexuel.

L'accusé Ryan Jarvis est professeur dans une école secondaire de London, en Ontario. Il s'est servi d'une caméra dissimulée dans un stylo pour filmer des élèves de sexe féminin s'adonnant à des activités scolaires courantes. Les images ont été prises dans les salles de classe et des zones communes de l'école. La plupart des vidéos mettaient à l'avant-plan le visage et le haut du corps des élèves, surtout leur poitrine. Les élèves ne savaient pas qu'elles étaient filmées. Les vidéos étaient de grande qualité et pouvaient être téléchargées sur un ordinateur.

Au procès, le juge de première instance n'a pas été convaincu hors de tout doute que Jarvis avait produit les enregistrements dans un but sexuel. En Cour d'appel, les juges majoritaires ont conclu que la preuve montrait hors de tout doute que Jarvis avait produit les vidéos dans un but sexuel. Il restait à la Cour suprême à déterminer s'il s'agissait de situations dans lesquelles les élèves s'attendaient raisonnablement au respect de leur vie privée. La question se posait, car les captations avaient eu lieu dans les espaces publics de l'école.

## L'attente raisonnable de vie privée

À l'unanimité, la Cour suprême juge que Jarvis doit être déclaré coupable. Les élèves ne s'attendaient pas à être filmés par la caméra dissimulée dans le stylo du professeur. Les juges majoritaires écrivent que, pour décider si quelqu'un peut raisonnablement s'attendre au respect de sa vie privée, il faut examiner l'ensemble de la situation. Parmi les facteurs à prendre en compte, il y a le lieu de l'observation ou de l'enregistrement, la manière dont le tout a été réalisé et l'existence de règles ou de politiques en place. Il faut aussi considérer la question de savoir si la personne observait ou enregistrait. Un enregistrement peut révéler plus de détails, il est permanent et peut facilement être visionné, modifié et diffusé. La relation entre les personnes impliquées est aussi un facteur à examiner.

Les juges reconnaissent « qu'on s'attend à être filmé par des caméras de surveillance dans certains lieux, à figurer accessoirement en arrière-plan sur des photographies ou des vidéos d'autres personnes, dans le cadre d'un paysage urbain ou sur la scène d'un reportage ». Ils ajoutent que, dans le contexte scolaire, un élève devrait s'attendre à être filmé accessoirement en arrière-plan de la vidéo d'un autre élève, à être photographié pour l'album scolaire de l'année dans une salle de classe ou à faire l'objet d'enregistrements vidéo des parents de camarades de classe pendant qu'ils participent, par exemple, à un match de rugby. Par contre, de préciser le juge en chef : « Une élève qui fréquente une école, marche dans un couloir de l'établissement scolaire ou parle à son enseignant ne s'attend certainement pas à être ciblée par ce dernier et à faire l'objet d'un enregistrement secret de plusieurs minutes ou d'une série d'enregistrements mettant à l'avant-plan son corps. »

Cette décision éclaire sur les limites à respecter lorsqu'on fait usage d'appareils capables d'enregistrer et de traiter des images à l'insu des individus. Il faut être attentif au contexte et évaluer s'il justifie qu'une personne estime qu'elle a une attente légitime que les autres respectent sa vie privée. Il ne suffit pas de se demander si les lieux sont privés ou publics. La prise d'images dans les lieux publics demeure en principe permise. Mais la faculté d'y enregistrer clandestinement des images pouvant concerner des situations relatives à l'intimité des personnes, même dans des espaces publics, est limitée par l'obligation de respecter le droit à la vie privée des personnes. À plus forte raison si les informations recueillies ont une dimension sexuelle.

Quand les problèmes sociaux se  
retrouvent dans la cour de la police

Élise Solomon

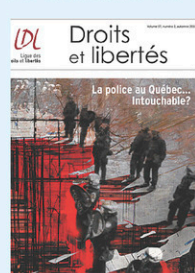
Organisatrice communautaire au Réseau  
d'aide aux personnes seules et itinérantes  
de Montréal (RAPSIM)

Les policiers sont de plus en plus amenés à intervenir auprès de populations en situation de grande vulnérabilité et d'itinérance. [...] La précarité du marché du travail, l'absence d'un revenu de base décent, la pénurie chronique de logements abordables et les difficultés d'accès au système de santé et de services sociaux contribuent à l'augmentation du nombre de personnes qui se retrouvent en situation de grande précarité, d'itinérance et de désaffiliation sociale. S'ajoutent à cela les enjeux [...] vécus par les communautés autochtones et inuites, dont plusieurs membres migrent dans les villes, se butent à de grandes difficultés, perdent leurs repères et se retrouvent en situation d'itinérance. Les autorités s'en remettent de plus en plus au droit pénal et criminel et à la sécurité publique pour « gérer » les problèmes sociaux de pauvreté, de santé mentale, de toxicomanie et d'itinérance.

Le rôle joué par la police est double. D'une part, elle surveille, contrôle, sanctionne et judiciaire de façon disproportionnée les populations marginalisées. Les effectifs destinés à la lutte contre les « incivilités » (consommation d'alcool sur la voie publique ou le tapage), souvent reliés au mode de survie des personnes en situation d'itinérance ou de troubles mentaux ou de dépendance, tendent à augmenter. Intervenir en réponse à un sentiment subjectif d'insécurité suscitée par la présence de personnes marginalisées fait souvent fi du fait que ces dernières ont droit elles aussi à la sécurité publique. Elles sont généralement plus à risque de subir de la violence que d'en causer.

D'autre part, ces mêmes policiers ont également le mandat de venir en aide à ces personnes lorsque des circons-

## Des Idées en revues



Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, nous vous proposons une version abrégée d'un texte paru dans la revue *Droits et libertés*, automne 2018, volume 37, n° 2.

tances mettent en jeu leur sécurité ou celle d'autrui, notamment lorsqu'une personne se retrouve en crise ou atteinte de troubles mentaux. Les autorités policières admettent que ces interventions représentent une part significative de leur travail et que la formation policière traditionnelle ne les prépare pas suffisamment à intervenir adéquatement auprès de cette population.

## Comment faire mieux ?

[...] Il est inacceptable que perdurent autant de décès, de dérives, de pratiques de profilage et d'abus à l'égard des populations marginalisées. Les solutions à mettre en place pour améliorer les pratiques policières d'intervention [...] sont connues et documentées. Le rapport du coroner Malouin à la suite du décès d'Alain Magloire, celui issu de la consultation publique sur la lutte contre le profilage social et racial de la Ville de Montréal, les publications de groupes de défense de droits [...] en proposent plusieurs.

Il faut revoir qui est le plus apte à intervenir auprès des personnes itinérantes ou en crise et investir afin d'augmenter le nombre d'intervenants sociaux et de travailleurs de rue et de

proximité. Il faut établir un partenariat solide entre les organisations policières, le système de santé et les organismes communautaires et ainsi bien définir et préciser les rôles de chacun. Il est primordial que tous les agents reçoivent une formation obligatoire sur les réalités et les interventions adaptées auprès des différentes populations vulnérables et marginalisées. [...]

Les équipes mixtes spécialisées en itinérance et en santé mentale du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM), réunissant des policiers spécialement formés et des intervenants du réseau de la santé, ont fait leurs preuves [...]. Ces équipes ont développé une expertise et des approches plus adaptées. Cependant, elles ne rejoignent pas toutes les personnes dans le besoin et leur approche ne contamine pas suffisamment les pratiques de l'ensemble du corps policier.

Les solutions impliquent une profonde révision des orientations des services de police, notamment celles qui sont liées à la lutte contre les incivilités, des protocoles traditionnels d'intervention et des règles d'engagement de l'arme à feu. Les services de police doivent se donner des directives [...] visant à éliminer le profilage social et à diminuer la judiciarisation des personnes marginalisées.

## En finir avec l'impunité policière

Pour rétablir les droits fondamentaux des populations vulnérables, réparer le bris de confiance envers l'organisation policière et assurer un contrôle des pratiques policières par les citoyens, il faut en finir avec l'impunité policière, rendre plus accessible et démocratique le système de recours, et sanctionner les comportements problématiques au sein du corps de police.

Des commentaires ou des suggestions pour *Des Idées en revues*? Écrivez à [rdutrisac@ledevoir.com](mailto:rdutrisac@ledevoir.com).

## Écrivez-nous !

*Le Devoir* se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com). Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.



La poupe de l'Amundsen, un brise-glace de la Garde côtière canadienne, renferme un laboratoire au bénéfice des scientifiques.

ALEXIS RIOPEL LE DEVOIR

III À BORD DE L'ADMUNDSEN

# La bactérie mangeuse de pétrole

L'estuaire et le golfe du Saint-Laurent pourraient-ils composer naturellement avec un déversement ?

**Au cœur de l'hiver, une vingtaine de scientifiques sont montés à bord du brise-glace Amundsen pour la seconde édition de l'Odysée Saint-Laurent. Notre journaliste s'est joint à eux pendant deux semaines. Troisième texte : apprivoiser les bactéries naturellement présentes dans l'eau qui dégradent le pétrole en cas de déversement.**

ALEXIS RIOPEL  
SUR LE BRISE-GLACE AMUNDSEN  
LE DEVOIR

**A** l'embouchure du Saguenay, Dominique St-Hilaire-Gravel se rappelle avoir vu de magnifiques dunes sous-marines. En Arctique, elle a contemplé des planchers océaniques scarifiés par le passage d'icebergs. Ailleurs sur le globe, elle a vu des volcans sous-marins s'élevant du fond des eaux.

Aujourd'hui, au large de Matane, nous sommes cependant à la recherche de *pockmarks* : des cratères sous-marins, connectés aux entrailles de la terre, par lesquels des bulles de méthane s'échappent. Des dizaines de tels cratères picotent le fond de l'estuaire, mais, du nombre, plusieurs sont inactifs.

Plus tôt dans la journée, Dominique, la spécialiste du sonar, avait réussi à localiser la structure quand l'Amundsen a dû interrompre ses opérations scientifiques pour aller déloger un navire pris dans la glace au port de Matane.

« En passant au-dessus du *pockmark* ce matin, on voyait le panache de gaz qui sortait du sol, s'élevant de 200 mètres dans la colonne d'eau », dit la professionnelle en géophysique marine pour Amundsen Science.

Pourtant, depuis maintenant une bonne demi-heure, le brise-glace peine à retrouver l'événement sous-marin. Le *pockmark* qu'on cherche fait environ 40 mètres de diamètre. Ici, le fond de la mer est à 300 mètres de la surface. Une cible difficile à atteindre, même avec des instruments sophistiqués.

L'an dernier, la première mission Odysée Saint-Laurent avait permis de prendre une image sonar à haute résolution du *pockmark* en question. Cette année, les scientifiques à bord de l'Amundsen espèrent récolter des échantillons d'eau au cœur de la colonne de gaz.

Marie-Ève Lamarre, étudiante à la maîtrise à l'Institut des sciences de la mer de l'Université du Québec à Rimouski, soupçonne que des bactéries spécialement adaptées pour digérer le méthane s'y trouvent. Et puis, « si ces bactéries sont capables de dégrader le méthane, elles peuvent aussi dégrader le pétrole », énonce la jeune femme.

Ces bactéries dites « hydrocarbonoclastes » sont présentes naturellement dans toutes les mers du monde, mais leur concentration varie d'un endroit à l'autre. Marie-Ève Lamarre prendra des échantillons ici, au large de Matane, mais aussi ailleurs dans l'estuaire pour évaluer la capacité du Saint-Laurent à dégrader du pétrole en cas de déversement.

## Une farine nutritive

Avant de se retrouver sur l'Amundsen, Marie-Ève a œuvré pendant près de quatre ans dans le domaine de l'urgence environnementale, intervenant sur le terrain en cas de déversements maritimes. Elle est récemment retournée à l'université pour travailler sur une méthode de dégradation du pétrole tirant parti de la présence naturelle des hydrocarbonoclastes.

« Quand il y a un déversement, ces bactéries peuvent consommer les chaînes de carbone, comme le pétrole. Mais souvent, elles manquent de nitrates et de phosphate pour continuer à se multiplier. L'idée, c'est d'ajouter ces nutriments-là quand il y a un déverse-



Marie-Ève Lamarre, étudiante à la maîtrise à l'Institut des sciences de la mer de l'Université du Québec à Rimouski, soupçonne que des bactéries spécialement adaptées pour digérer le méthane s'échappent du fond du fleuve.

ALEXIS RIOPEL  
LE DEVOIR

ment pour créer un environnement favorable à leur croissance. »

Avec son directeur de recherche, le professeur de l'UQAR Richard Saint-Louis, elle veut fournir les nutriments manquants grâce à une poudre de biochar (des résidus forestiers brûlés sans oxygène) enrichi d'une farine de résidus des pêches (des peaux et des organes de poisson, par exemple). L'engrais à hydrocarbonoclaste serait répandu sur la nappe de pétrole en cas de besoin.

Présentement, au Canada, la récupération mécanique du pétrole est favorisée en cas de déversement. Cependant, le gouvernement a approuvé en 2016 l'emploi du Corexit, le dispersant qui a été utilisé dans le golfe du Mexique pour nettoyer l'accident du *Deepwater Horizon* de BP, en 2010. « Il y a une controverse autour de ce produit », avertit Marie-Ève, qui évoque une toxicité accrue pour la faune, la flore et les travailleurs qui manipulent la substance.

Le principe du Corexit est de fragmenter la nappe de pétrole en gouttelettes. « Le pétrole cale dans la colonne d'eau, puis on ne le voit plus. Il y a moins de chances que des oiseaux plongent dans la nappe de pétrole, ou encore que des mammifères marins s'y enduisent,

explique-t-elle. Sauf qu'en le mettant en gouttelettes, on rend le pétrole bioaccessible pour la faune marine. » Avec le biochar, les chercheurs veulent donc développer une solution moins nocive pour l'environnement.

## Prévenir plutôt que guérir

Enfin, tard dans l'après-midi, l'Amundsen a retrouvé le *pockmark*. Le brise-glace de recherche a descendu sa rosette, un gros carrousel de bouteilles, pour aller récupérer de l'eau au cœur du panache de bulles.

Croisée dans son laboratoire à l'arrière du navire quelques jours plus tard, Marie-Ève montre des éprouvettes remplies de ses échantillons d'eau de mer. Une mélasse épaisse enduit le fond du contenant. Ce sont quelques gouttes de pétrole qu'elle a déposées là intentionnellement.

Même dans ces petites bouteilles, l'activité des bactéries hydrocarbonoclastes se poursuit. Après des incubations de 24 heures, 7 jours et 15 jours, elle va vérifier l'évolution de leur population et la dégradation du pétrole. Elle réalise l'expérience avec deux types de pétrole : du Cold Lake Dilbit Blend, typique des sables bitumineux de l'Alberta, et un pétrole conventionnel.

« Souvent, on croit qu'il y a plus de dégradation en milieu tempéré parce qu'il fait plus chaud et que les organismes sont plus actifs, explique Marie-Ève, mais en milieu froid ce ne sont tout simplement pas les mêmes communautés. Il y a de la dégradation quand même. »

Chose certaine, un déversement de pétrole en hiver serait bien plus complexe à gérer qu'en été. La glace de mer crée une barrière qui empêche la dispersion de la substance, mais qui la rend aussi moins accessible aux intervenants. La glace, poreuse, peut même éponger le pétrole et le garder prisonnier jusqu'au printemps.

Notre journaliste a été invité sur l'Amundsen par Réseau Québec maritime, organisateur de l'Odysée Saint-Laurent.

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage,  
Montréal (Québec) H2L 4X4  
Métro Berri-UQAM  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous  
sur LeDevoir.com  
et sur nos réseaux  
sociaux



## RÉDACTION

Téléphone  
514 985-3333  
Courriel  
redaction@ledevoir.com

## RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone  
514 985-3333

## ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi  
de 7 h 30 à 16 h 30)  
Téléphone  
514 985-3355  
Extérieur de Montréal  
1 800 463-7559 (sans frais)  
Courriel  
abonnements@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-5967

## PUBLICITÉ

Téléphone  
514 985-3399  
Extérieur de Montréal  
(sans frais)  
1 800 363-0305  
Courriel  
publicite@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

## AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone  
514 985-3452  
Courriel  
avisdev@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

## PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone  
514 985-3322  
Courriel  
petitesannonces@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Emission de publication - Enregistrement no 0658. Dépôt légal Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.